

Département
de
l'Hérault

Loi du 05 Avril 1884 - (Article 50)

Arrondissement
de
Béziers

Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de BASSAN
N° 2022-073

Commune
de
Bassan

Séance du Jeudi 6 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi 6 octobre à 18 heures 30 minutes,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire,

Nombres de membres

Afférents au Conseil : 19 En exercice : 17 Ayant pris part à la délibération : 14

Date de Convocation : 30/09/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Présents : A.BIOLA/V.CANALS/G.CAUSSIDERY/B.JULIEN/ S.RATIE/MA.SCHERRER/
F. MARTIN-ABBAL/C.PUECH/I.CATTIN/N.CERVERA/ A.VERNIERES/C.GOHIER/

Absents excusés : C.CASSAN (procuration à F.MARTIN-ABBAL)/M.SANCHEZ (procuration à A.BIOLA)/
JJ.CORON/C.VINDRINET/V.ARGENTIERI

Secrétaire de Séance : V.CANALS

Objet : Adhésion à la démarche environnementale « 8000 arbres » portée par le Département de l'Hérault

Dans le cadre de son action « Hérault Environnement », le Département de l'Hérault a lancé le projet 8000 arbres par an pour l'Hérault ».

Cette action volontariste vise à encourager les communes à intégrer des arbres dans leurs projets d'aménagements.

Les vertus de la plantation d'arbres sont multiples :

- des qualités paysagères et esthétiques qui favorisent le bien être
- des facultés de résorption des îlots de chaleur dans le contexte urbain en réintroduisant le végétal dans les espaces urbains,
- la réduction du CO2 dans l'atmosphère par photosynthèse,
- la capacité à absorber les polluants atmosphériques (COV, particules fines).

La commune de Bassan a décidé de s'engager dans un programme visant à protéger l'environnement et garder l'authenticité du village. Parmi les actions conduites dans ce but, elle intensifie les opérations de végétalisation : haies pour protéger la biodiversité aux abords du village, plantation d'arbres favorisant l'ombrage et la fraîcheur dans le village.

En complément du partenariat avec l'association « Paysarbres », la commune souhaite compléter son action sur les espaces urbains en s'inscrivant dans l'opération 8000 arbres conduite par le Département de l'Hérault.

Les principes de cette opération sont les suivants :

- les sites retenus peuvent être multiples
- les arbres sont choisis dans un panel de six essences adaptées aux territoires : littoral, plaine, piémont, montagne
- ils présentent un caractère mellifère propice aux abeilles
- le Conseil Départemental assure l'achat et la livraison,
- la commune prend en charge les plantations soit en régie, avec des associations ou tout autre partenaire,
- des mesures d'accompagnement seront proposées par le Conseil Départemental pour assurer le succès de la plantation (fourniture d'un guide relatif aux techniques de plantations)

Les sites retenus par la commune de Bassan sont les suivants :

- parking et espace accueil des cours de tennis
- avenue de Béziers, entrée du village côté Béziers
- place Jacques Villeneuve
- lotissement de la Syrah

Au total, 34 arbres seront cédés à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'Article 3112-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques. La commune sera responsable de leur entretien et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi des prestations liées à la prise de la végétation.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré :

AUTORISE la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques de 34 arbres à savoir :

- 12 Erables de Montpellier
- 12 Albizzia
- 6 Chênes verts
- 4 Arbres de Judée
-

AFFECTE ces plantations à l'espace public communal,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer au nom et pour le compte de la commune, tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Alain BIOLA : Maire de BASSAN

